

DECISION DU

12/02/2024

N° E24000005 /06

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NICE

La présidente du tribunal administratif

Décision désignation commissaire du 12/02/2024

Vu enregistrée le 05/02/2024, la lettre par laquelle le préfet des Alpes-Maritimes demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

-l'enquête publique relative à l'attribution de la concession des plages naturelles situées sur la commune de Villeneuve-Loubet ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Jean-Marc GUSTAVE est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Madame Marie-Claude CHAMBOREDON est désignée en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée au préfet des Alpes-Maritimes, au maire de Villeneuve-Loubet, à Monsieur Jean-Marc GUSTAVE et à Madame Marie-Claude CHAMBOREDON.

Fait à Nice, le 12/02/2024

Pour expédition conforme

et le greffier en chef

G. BERTHOLOT



La présidente,

Marianne Pouget